





SEANCE DU 4 JUIN 2020

DEPARTEMENT

des Landes

Commune

de

SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 4 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 27

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø**Absents** : ØDate d'affichage :

29 mai 2020

Pouvoir : Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Election des délégués municipaux au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

VU le code de la sécurité intérieure notamment son article D 132-7 ;

Vu la convention relative au CISPD Côte sud en date du 1^{er} janvier 2018 ;



VU l'annexe 2 portant règlement intérieur du CISPD Côte sud ;

Considérant que ce comité constitue le cadre de la concertation local sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ; Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion

Considérant le fonctionnement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 3 délégués élus titulaires au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), dont le Maire ;

CONSIDERANT que le résultat des dernières élections municipales implique une modification dans la désignation des délégués au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

CONSIDERANT la liste des élus candidats à savoir M Pierre PECASTAINGS, M Franck LAMBERT et Mme Juliane Villacampa

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : de désigner comme délégués élus titulaires au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) :

Délégué	Titre	Prénom	Nom
Titulaire	M	Pierre	PECASTAINGS
Titulaire	M	Franck	LAMBERT
Titulaire	Mme	Juliane	VILLACAMPA

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- ☐ peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- ☐ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS



